



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 04/10/2018
Reçu en préfecture le 04/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_195-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-195 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MISE À JOUR DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA PÉPINIÈRE-HÔTEL D'ENTREPRISES DU MASCARET

Sur proposition de M Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement Economique.

Vu les délibérations n°2014/044 et 2016/85 du Conseil Communautaire de l'ex Communauté de Communes du Sud Libournais relatives à la fixation des tarifs de location des salles de la Pépinière-Hôtel d'entreprises du Mascaret,

La Pépinière-Hôtel d'entreprises du Mascaret à Izon constitue un outil immobilier permettant aux entreprises, dont les jeunes créateurs, de s'implanter et de se développer sur le territoire. Lors de son transfert à La Cali en janvier 2017, le taux d'occupation de la Pépinière était de 34,6 %. Ce taux a maintenant atteint 67 %. Le nombre de structures résidentes est de 8 dont 4 en Pépinière, 3 en Hôtel et 1 en co-working « long terme ».

L'Entreprise adaptée HANDIRECT/TIKTAALIK spécialisée dans le publipostage et le routage postal et la BOUTIQUE FLAMENCO, un e-commerce de vêtements de danse sont les dernières sociétés qui ont intégré la structure en 2018. Les autres entreprises résidentes sont principalement des structures de conseil et des entreprises commerciales. La Pépinière a facilité le développement de ces entreprises. Certaines, après avoir été intégrées en Pépinière et bénéficié de l'accompagnement personnalisé, sont maintenant passées dans le dispositif de l'Hôtel d'entreprises. D'autres se sont installées dans des bureaux plus spacieux et ont recruté. Ainsi, depuis son ouverture fin 2015, la Pépinière-Hôtel d'Entreprises a permis la création de 22 emplois.

En outre, la Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Mascaret héberge l'Antenne d'Izon du Service Emploi de La Cali et cela conduit des acteurs extérieurs à organiser des actions liées à l'emploi au sein de la Pépinière. Par ailleurs, quelques entreprises et les acteurs du Service Public de l'emploi sollicitent la location des salles de la Pépinière à des fins de recrutement.

Suite à ces demandes, il est devenu nécessaire de réglementer les mises à disposition des salles dans le cadre spécifique des recrutements et du Service Public de l'emploi. Afin de distinguer les besoins des différentes typologies d'entreprises et des acteurs de l'emploi, les modalités ci-dessous sont proposées :

POUR LES ENTREPRISES

Il est proposé aux entreprises, en fonction de leur effectif, un quota annuel de jours de mise à disposition gratuite des salles :

EFFECTIF DE LA STRUCTURE	JOURS DE PRÊT DE SALLE ANNEE CIVILE
Effectif < à 50	1
de 50 à 100	2
Effectif > à 100	3

Caution de 150 € - pour salle de conférence Dégradations + ménage)
Ménage à la charge du locataire

Les jours de prêt s'entendent sur la salle de réunion ou la salle de conférence.

Au-delà du nombre de jours ci-dessus, les salles seront mises à disposition à un tarif réduit de même niveau que le tarif «occupants permanents», conformément à la grille tarifaire ci-dessous :

SALLE DE REUNION	½ JOURNEE (9-12h / 13h30-17h30)		JOURNEE	
	H.T. 30.00 €	T.T.C. 36.00 €	H.T. 45.00 €	T.T.C. 54.00 €
SALLE DE CONFERENCE (RDC ou 1er étage – 66 ou 55 m2)	½ JOURNEE (9-12h/13h30-17h30) SOIREE (à partir de 17h30)		JOURNEE	
	H.T. 82.50 €	T.T.C. 99.00 €	(25m2)H.T. 157.50 €	T.T.C. 189.00 €

TVA de 20 % sur tous les prix

Caution de 150 € (dégradations équipements + ménage – salle de conférences uniquement)

Ménage à la charge du locataire

POUR LES ACTEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Pour les actions ponctuelles des acteurs du Service Public de l'Emploi (à destination du grand public et non à destination d'une seule entreprise, les salles seront mises à disposition à titre gracieux, indépendamment du critère d'effectif. Pour ces structures et dans ce cadre, le nombre de jours de gratuité pourra être supérieur à 3 jours/an dans la limite de 10 jours par année civile.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider l'actualisation des tarifs de la location des salles de la Pépinière-Hôtel d'entreprises du Mascaret,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

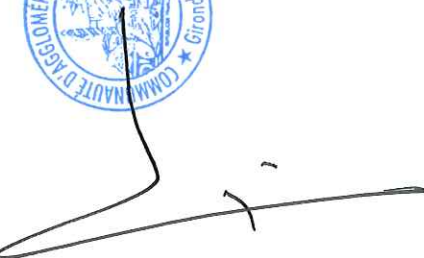
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

04 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180925-2018_09_195-DE